



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Synthèse de l'activité de l'année 2024 des diagnostiqueurs immobiliers certifiés pour le repérage de l'amiante

Avril 2026

Direction générale de la santé - Bureau EA2

Sommaire

Introduction	3
1. Méthodologie	4
2. Description des diagnostics réalisés	5
2.1. Activité du bâtiment	5
2.2. Objectif de la mission de repérage	5
2.3. Région.....	6
3. Résultats des repérages	7
3.1. Présence de matériaux et produits contenant de l’amiante en fonction de l’objectif du repérage	7
3.2. Présence de matériaux et produits contenant de l’amiante en fonction de l’activité du bâtiment.....	8
3.2.1. Repérage et évaluation périodique des matériaux et produits de la liste A.....	8
3.2.2. Repérage et évaluation périodique des matériaux et produits des listes A et B.....	9
3.2.3. Repérage avant travaux	9
3.2.4. Examen visuel après travaux	10
3.3. Etat de conservation des matériaux en fonction de l’activité du bâtiment.....	11
3.4. Analyses des matériaux en laboratoire	14
4. Limites des données présentées	15
Annexe : modèle du rapport d’activité 2024	16

Introduction

En raison de ses propriétés calorifuges et isolantes notamment, l'amiante a été très largement utilisé au 20^{ème} siècle dans le domaine de la construction. Malgré son interdiction au 1^{er} janvier 1997, l'amiante reste présent dans de nombreux bâtiments (toiture, cloison, enduit, plafond, revêtement de sol, canalisation, etc.)

Le vieillissement naturel de ces matériaux et leur sollicitation mécanique peut entraîner **l'émission de fibres d'amiante dans l'air** qui lorsqu'inhalées peuvent conduire au développement de pathologies graves (asbestose, mésothéliome, cancer broncho-pulmonaire notamment). Ainsi, près de **1 100 cas de mésothéliomes** sont recensés chaque année, et 1 700 personnes décèdent annuellement des suites d'une exposition passée. La plupart des mésothéliomes sont liés à une exposition d'origine **professionnelle** (90% chez les hommes et 40% chez les femmes), les expositions extra-professionnelles incluant l'exposition **para-professionnelle** (par l'intermédiaire d'un proche exposé professionnellement), à domicile (contact avec des objets de la vie courante contenant de l'amiante, ou des locaux amiantés), ou par la proximité avec des sources de pollution (carrières d'extraction ou de transformation de l'amiante par exemple). Pour près d'un tiers des femmes atteintes de mésothéliome, aucune forme d'exposition à l'amiante n'est identifiée.

Afin de prioriser le retrait des matériaux et produits amiantés en fonction de leur niveau de dangerosité, la réglementation française établit des listes de matériaux, pour lesquelles les mesures de gestion diffèrent. Ainsi, les matériaux et produits de la **liste A** comprennent les flocages, calorifugeages et faux-plafonds, susceptibles de libérer des fibres d'amiante du simple fait de leur vieillissement. Les matériaux et produits de la **liste B** comprennent les revêtements de sols et muraux, les éléments extérieurs (toitures, terrasses ...), les enduits, les plafonds ... et sont susceptibles de libérer des fibres lorsqu'ils sont sollicités mécaniquement (ponçage, retrait, cassage ...) lors de travaux par exemple. La **liste C** consiste en une liste plus étendue de produits et matériaux, repérés en amont d'une opération de démolition. En fonction du type de bâtiment et des circonstances du repérage, le programme de repérage diffère (listes A, B et C). A l'issue du repérage ou de l'évaluation de l'état de conservation du matériau ou produit contenant de l'amiante, le diagnostiqueur préconise des mesures de gestions à destination du propriétaire. En complément de ces diagnostics, prévus par le code de la santé publique, un repérage de l'amiante, prévu par le code du travail, doit être réalisé **en amont de la réalisation de tous travaux** réalisés au sein de bâtiments susceptibles de contenir de l'amiante. A la suite de travaux de retrait ou de confinement réalisés sur des matériaux des listes A et B, un **examen visuel** doit être commandité par le propriétaire et être réalisé par un diagnostiqueur certifié pour s'assurer que les travaux ont été correctement réalisés avant restitution des locaux aux occupants.

Les diagnostics sont réalisés par des opérateurs de repérages, appelés « diagnostiqueurs », certifiés par des organismes accrédités par le Cofrac. Les diagnostiqueurs ont l'obligation de transmettre un **rapport annuel d'activité** aux ministres chargés de la santé et de la construction¹, via **l'application SI-amiante**². La présente synthèse de ces rapports d'activité est mise à disposition du public sur le site internet du ministère chargé de la santé.

¹ Articles L.1334-14 et R.1334-25 du code de la santé publique

² Pour en savoir plus, consulter le site du ministère chargé de la santé : [Professionnels : le SI-Amiante](#)

1. Méthodologie

Les données présentées dans ce rapport correspondent à l'analyse des rapports d'activité de l'année 2024 des diagnostiqueurs certifiés pour le repérage de l'amiante, déposés sur la plateforme SI-amiante du 18 mars 2025 au 16 mai 2025 puis lors des contrôles documentaires effectués par les organismes de certification. Les totaux peuvent différer selon les figures car des rapports d'activité supplémentaires ont pu être déposés lors de l'analyse des données.

Pour l'année 2024, 6 143 rapports d'activité ont été déposés sur l'application SI-amiante.

Les diagnostiqueurs soumettent leurs données à partir d'un modèle de rapport annuel (voir Annexe), mis à disposition sur leur compte SI-amiante.

2. Description des diagnostics réalisés

2.1. Activité du bâtiment

Tableau 1. Répartition du nombre de repérages et de diagnostics réalisés en 2024 en fonction de l'activité du bâtiment

Activité du bâtiment	Repérages et diagnostics réalisés	
	N	%
Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)	318 980	41%
Habitation (Maisons individuelles)	265 351	34%
Autres	72 065	9%
Habitation (Parties communes)	36 486	5%
Commerce	26 490	3%
Industrie	19 053	2%
Administrations, bureaux	14 606	2%
Enseignement : Primaire / Secondaire	8 439	1%
Agricole	5 662	1%
Autre bâtiment de culture et loisirs	3 001	<1%
Etablissements sanitaires : Hôpitaux et cliniques	2 993	<1%
Artisanat	2 394	<1%
Etablissement d'éveil (Crèche, école maternelle, halte-garderie, jardin d'enfants)	2 123	<1%
Enseignement supérieur / Recherche	1 776	<1%
Locaux sportifs	1 338	<1%
Etablissements sociaux	982	<1%
Structures d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées ou pour personnes handicapées	718	<1%
Total	782 457	

2.2. Objectif de la mission de repérage

Tableau 2. Répartition des repérages et de diagnostics réalisés en 2024 en fonction de l'objectif de la mission

Objectif de la mission	N	%
Repérage ou évaluation périodique des matériaux de la liste A et B	493 239	63%
Repérage avant travaux	173 343	22%
Repérage ou évaluation périodique des matériaux de la liste A	84 444	11%
Repérage des matériaux de la liste C	28 652	4%
Examen visuel après travaux	2 779	<1%
Total	782 457	

2.3.Région

Tableau 3. Répartition des repérages et diagnostics réalisés en 2024 par région

Région / DROM	Repérages réalisés	
	N	%
Ile-de-France	140 867	18%
Auvergne-Rhône-Alpes	96 720	12%
Hauts-de-France	80 411	10%
Occitanie	71 485	9%
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	69 459	9%
Nouvelle-Aquitaine	63 862	8%
Grand Est	62 999	8%
Pays-de-la-Loire	43 186	6%
Bretagne	39 652	5%
Normandie	38 586	5%
Bourgogne-Franche-Comté	36 900	5%
Centre-Val de Loire	30 243	4%
Corse	3 338	<1%
La Réunion	2 573	<1%
Guyane	964	<1%
Martinique	730	<1%
Guadeloupe	478	<1%
Non définie	3	<1%
Mayotte	1	<1%
Total	782 457	

3. Résultats des repérages

3.1. Présence de matériaux et produits contenant de l'amiante en fonction de l'objectif du repérage

Tableau 4. Matériaux et produits identifiés lors des repérages et diagnostics réalisés en 2024, en fonction de l'objectif du repérage

	Absence de matériau ou produit contenant de l'amiante		Liste B								Liste A						Autre matériau ou produit ^a	
			Conduits, canalisations et équipements intérieurs		Éléments extérieurs		Planchers et plafonds		Parois verticales intérieures		Calorifugeages		Faux plafonds		Flocages			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Repérage ou évaluation périodique des matériaux des listes A et B	278 161	56%	130 902	27%	68 015	14%	45 735	9%	40 767	8%	5 411	1%	4 163	1%	1 137	<1%	17 572	4%
Repérage avant travaux	127 138	73%	3 757	2%	894	1%	3 989	2%	3 432	2%	157	<1%	189	<1%	81	<1%	42 805	25%
Repérage ou évaluation périodique des matériaux de la liste A	81 078	96%	2 035	2%	1 222	1%	1 558	2%	1 080	1%	307	<1%	351	<1%	112	<1%	429	1%
Repérage des matériaux de la liste C	9 191	32%	1 493	5%	110	<1%	836	3%	769	3%	21	<1%	17	<1%	6	<1%	19 017	66%
Examen visuel après travaux	2 520	91%	86	3%	20	1%	139	5%	57	2%	16	1%	12	<1%	24	1%	83	3%

^a correspond aux matériaux hors listes A et B : matériaux et produits de la liste C ou matériaux et produits repérés dans le cadre du repérage avant travaux (annexe de la norme NFX 46-020).

Aide à la lecture du tableau : 27 % des repérages ou évaluations périodiques des matériaux de la liste A et B réalisés en 2024 relèvent la présence de conduits, canalisations ou équipements intérieurs contenant de l'amiante

3.2.Présence de matériaux et produits contenant de l'amiante en fonction de l'activité du bâtiment

3.2.1. Repérage et évaluation périodique des matériaux et produits de la liste A

Tableau 5. Matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés lors des repérages et évaluations périodiques des matériaux et produits des listes A réalisés en 2024, en fonction de l'activité du bâtiment

Activité du bâtiment	Absence de matériau ou produit contenant de l'amiante		Liste B								Liste A						Autre matériau ou produit	
			Conduits, canalisations et équipements intérieurs		Planchers et plafonds		Éléments extérieurs		Parois verticales intérieures		Faux plafonds		Calorifugeages		Flocages			
			N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%		
Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)	69 807	96 %	1 720	2 %	1 363	2 %	1 113	2 %	969	1 %	278	<1 %	255	<1 %	99	<1 %	284	<1 %
Habitation (Maisons individuelles)	8 138	95 %	242	3 %	156	2 %	74	1 %	84	1 %	16	<1 %	31	<1 %	2	<1 %	133	2 %
Autres	777	92 %	31	4 %	25	3 %	16	2 %	14	2 %	23	3 %	9	1 %	7	1 %	6	1 %
Habitation (Parties communes)	666	97 %	13	2 %	7	1 %	6	1 %	6	1 %	1	<1 %	3	<1 %	1	<1 %	3	<1 %
Commerce	479	92 %	24	5 %	5	1 %	7	1 %	5	1 %	8	2 %					2	<1 %
Etablissement d'éveil (Crèche, école maternelle, halte-garderie, jardin d'enfants)	515	100 %													1	<1 %		
Administrations, bureaux	200	92 %	5	2 %	2	1 %	4	2 %	1	<1 %	7	3 %	4	2 %	1	<1 %	1	<1 %
Industrie	153	92 %									12	7 %	2	1 %				
Enseignement : Primaire / Secondaire	108	96 %									4	4 %						
Etablissements sociaux	63	98 %									1	2 %						
Etablissements sanitaires : Hôpitaux et cliniques	51	100 %																
Artisanat	33	87 %									1	3 %	3	8 %	1	3 %		
Autre bâtiment de culture et loisirs	34	97 %					1	3 %										
Enseignement supérieur / Recherche	18	100 %																
Structures d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées ou pour personnes handicapées	16	100 %																
Agricole	9	90 %					1	10 %	1	10 %								
Locaux sportifs	11	100 %																

Aide à la lecture du tableau : 2% des repérages et évaluations périodiques des matériaux et produits de la liste A réalisés dans les commerces ont relevé la présence de faux plafonds contenant de l'amiante

3.2.2. Repérage et évaluation périodique des matériaux et produits des listes A et B

Tableau 6. Matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés lors des repérages et évaluations périodiques des matériaux et produits des listes A et B réalisés en 2024, en fonction de l'activité du bâtiment

Activité du bâtiment	Absence de matériau ou produit contenant de l'amiante		Liste B								Liste A						Autre matériau ou produit		Total
			Conduits, canalisations et équipements intérieurs		Eléments extérieurs		Planchers et plafonds		Parois verticales intérieures		Calorifugeages		Faux plafonds		Flocages				
			N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%			
Habitation (Maisons individuelles)	93 411	44 %	73 884	35 %	40 608	19 %	22 795	11 %	23 483	11 %	2 679	1 %	960	<1 %	123	<1 %	13 808	6 %	213 808
Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)	132 411	76 %	27 704	16 %	7 543	4 %	10 688	6 %	7 566	4 %	1 223	1 %	442	<1 %	424	<1 %	1 269	1 %	174 881
Autres	19 706	54 %	9 147	25 %	6 193	17 %	4 397	12 %	4 264	12 %	523	1 %	746	2 %	153	<1 %	840	2 %	36 541
Habitation (Parties communes)	7 300	34 %	8 773	41 %	7 019	33 %	1 933	9 %	1 508	7 %	231	1 %	85	<1 %	89	<1 %	530	2 %	21 509
Commerce	12 587	66 %	4 064	21 %	1 569	8 %	1 213	6 %	935	5 %	180	1 %	682	4 %	113	1 %	434	2 %	19 191
Administrations, bureaux	4 707	55 %	2 275	27 %	1 053	12 %	1 367	16 %	831	10 %	244	3 %	547	6 %	131	2 %	158	2 %	8 491
Industrie	2 335	46 %	1 307	26 %	1 193	24 %	960	19 %	542	11 %	117	2 %	304	6 %	17	<1 %	109	2 %	5 065
Agricole	1 997	46 %	450	10 %	1 301	30 %	582	14 %	539	13 %	6	<1 %	11	<1 %	2	<1 %	177	4 %	4 300
Enseignement : Primaire / Secondaire	1 110	38 %	1 194	41 %	473	16 %	789	27 %	425	14 %	71	2 %	127	4 %	27	1 %	67	2 %	2 936
Artisanat	829	45 %	355	19 %	524	29 %	227	12 %	159	9 %	24	1 %	87	5 %			85	5 %	1 825
Autre bâtiment de culture et loisirs	524	46 %	365	32 %	138	12 %	157	14 %	118	10 %	20	2 %	31	3 %	12	1 %	54	5 %	1 127
Etablissement d'éveil (Crèche, école maternelle, halte-garderie, jardin d'enfants)	223	25 %	437	50 %	162	18 %	140	16 %	150	17 %	12	1 %	24	3 %	2	<1 %			878
Etablissements sanitaires : Hôpitaux et cliniques	275	40 %	259	38 %	72	11 %	185	27 %	84	12 %	20	3 %	36	5 %	5	1 %	14	2 %	681
Enseignement supérieur / Recherche	171	31 %	299	55 %	30	6 %	92	17 %	51	9 %	35	6 %	23	4 %	22	4 %	9	2 %	545
Locaux sportifs	267	52 %	151	29 %	69	13 %	58	11 %	44	9 %	11	2 %	18	4 %	5	1 %	8	2 %	512
Etablissements sociaux	158	40 %	161	41 %	30	8 %	79	20 %	45	11 %	12	3 %	20	5 %	7	2 %	10	3 %	394
Structures d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées ou pour personnes handicapées	150	51 %	77	26 %	38	13 %	73	25 %	23	8 %	3	1 %	20	7 %	5	2 %			297

Aide à la lecture du tableau : 35% des repérages et évaluations périodiques des matériaux et produits des listes A et B réalisés dans les maisons individuelles ont relevé la présence de conduits, canalisations et équipement intérieurs contenant de l'amiante

3.2.3. Repérage avant travaux

Tableau 7. Matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés lors des repérages avant travaux réalisés en 2024, en fonction de l'activité du bâtiment

Activité du bâtiment	Absence de matériau ou produit contenant de l'amiante		Liste B								Liste A						Autre matériau ou produit		Total
			Planchers et plafonds		Conduits, canalisations et équipements intérieurs		Parois verticales intérieures		Éléments extérieurs		Faux plafonds		Calorifugeages		Flocages				
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	
Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)	42 615	71 %	1 592	3 %	722	1 %	1 215	2 %	169	<1 %	44	<1 %	44	<1 %	8	<1 %	15 953	27 %	59 710
Habitation (Maisons individuelles)	24 426	70 %	1 194	3 %	1 015	3 %	1 077	3 %	164	<1 %	19	<1 %	35	<1 %	9	<1 %	9 409	27 %	34 890
Autres	22 970	79 %	619	2 %	1 005	3 %	583	2 %	428	1 %	108	<1 %	49	<1 %	32	<1 %	5 412	19 %	29 060
Habitation (Parties communes)	9 720	72 %	138	1 %	449	3 %	183	1 %	33	<1 %			12	<1 %	25	<1 %	3 364	25 %	13 442
Industrie	10 718	87 %	28	<1 %	39	<1 %	27	<1 %	8	<1 %	4	<1 %	2	<1 %			1 577	13 %	12 336
Commerce	3 862	69 %	33	1 %	72	1 %	39	1 %	13	<1 %	4	<1 %	2	<1 %			1 711	30 %	5 633
Administrations, bureaux	3 571	71 %	141	3 %	144	3 %	107	2 %	46	1 %	2	<1 %	7	<1 %	4	<1 %	1 332	27 %	5 006
Enseignement : Primaire / Secondaire	3 083	67 %	113	2 %	110	2 %	77	2 %	10	<1 %	1	<1 %	1	<1 %	1	<1 %	1 417	31 %	4 610
Etablissements sanitaires : Hôpitaux et cliniques	1 446	74 %	34	2 %	51	3 %	20	1 %					3	<1 %	2	<1 %	480	25 %	1 952
Autre bâtiment de culture et loisirs	1 169	75 %	28	2 %	48	3 %	32	2 %	4	<1 %	1	<1 %	2	<1 %			363	23 %	1 567
Agricole	602	56 %	15	1 %	20	2 %	26	2 %	18	2 %	6	1 %					460	43 %	1 076
Enseignement supérieur / Recherche	705	66 %	33	3 %	44	4 %	9	1 %									339	32 %	1 071
Locaux sportifs	517	76 %	6	1 %	10	1 %	10	1 %	1	<1 %							159	23 %	683
Etablissement d'éveil (Crèche, école maternelle, halte-garderie, jardin d'enfants)	506	80 %															125	20 %	631
Etablissements sociaux	305	68 %	13	3 %	21	5 %	13	3 %									122	27 %	447
Artisanat	200	57 %	2	1 %	7	2 %	14	4 %									144	41 %	348
Structures d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées ou pour personnes handicapées	277	82 %															61	18 %	338

Aide à la lecture du tableau : 71% des repérages avant travaux réalisés dans les maisons individuelles n'ont pas relevé la présence d'amiante

3.2.4. Examen visuel après travaux

Tableau 8. Matériaux et produits contenant de l'amiante identifiés lors des examens visuels après travaux réalisés en 2024, en fonction de l'activité du bâtiment

Activité du bâtiment	Absence de matériau ou produit contenant de l'amiante		Liste B								Liste A						Autre matériau ou produit	
			Planchers et plafonds		Conduits, canalisations et équipements intérieurs		Éléments extérieurs		Parois verticales intérieures		Flocages		Calorifugeages		Faux plafonds			
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Autres	506	95 %	15	3 %	7	1 %	10	2 %			4	1 %	4	1 %			9	2 %
Habitation (Maisons individuelles)	438	97 %	2	<1 %	4	1 %	1	<1 %	2	<1 %							11	2 %
Industrie	278	86 %	15	5 %	27	8 %	6	2 %	6	2 %	17	5 %	5	2 %	4	1 %	30	9 %
Enseignement : Primaire / Secondaire	289	81 %	48	13 %	25	7 %	8	2 %	4	1 %								
Administrations, bureaux	301	91 %	11	3 %	9	3 %	15	5 %	2	1 %			1	<1 %			9	3 %
Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)	242	96 %	3	1 %	4	2 %	3	1 %	2	1 %					1	<1 %	9	4 %
Etablissements sanitaires : Hôpitaux et cliniques	130	77 %	33	20 %			2	1 %					6	4 %	6	4 %	2	1 %
Commerce	69	88 %	6	8 %	5	6 %	1	1 %									6	8 %
Enseignement supérieur / Recherche	64	96 %	1	1 %	1	1 %	3	4 %	1	1 %								
Etablissement d'éveil (Crèche, école maternelle, halte-garderie, jardin d'enfants)	55	93 %	1	2 %	1	2 %	1	2 %									2	3 %
Autre bâtiment de culture et loisirs	30	79 %	2	5 %			4	11 %	2	5 %	3	8 %					1	3 %
Habitation (Parties communes)	36	92 %	1	3 %	1	3 %											2	5 %
Structures d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées ou pour personnes handicapées	32	97 %			1	3 %												
Locaux sportifs	23	88 %					2	8 %									1	4 %
Etablissements sociaux	18	95 %	1	5 %	1	5 %	1	5 %	1	5 %					1	5 %	1	5 %
Artisanat	5	100 %																
Agricole	4	100 %																

Aide à la lecture du tableau : 97% des examens visuels après travaux réalisés dans les maisons individuelles n'ont pas relevé la présence d'amiante

3.3. Etat de conservation des matériaux selon l'activité du bâtiment

Tableau 9. Etats de conservation des matériaux et produits de la liste A indiqués pour les missions de repérage et évaluation périodique des matériaux de la liste A et des matériaux des listes A et B réalisées en 2024

Activité du bâtiment	Liste A									
	Absence de MPCA de la liste A		N=3		N=2		N=1		Non concerné	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)	246 893	<99 %	55	<1 %	36	<1 %	343	<1 %	5	<1 %
Habitation (Maisons individuelles)	221 219	99 %	120	<1 %	143	<1 %	916	<1 %	3	<1 %
Autres	36 817	98 %	69	<1 %	63	<1 %	432	1 %	3	<1 %
Habitation (Parties communes)	22 038	99 %	29	<1 %	47	<1 %	81	<1 %		
Commerce	19 506	99 %	21	<1 %	15	<1 %	160	1 %	7	<1 %
Administrations, bureaux	8 455	97 %	20	<1 %	23	<1 %	199	2 %	11	<1 %
Industrie	4 868	93 %	22	<1 %	43	1 %	299	6 %		
Agricole	4 301	<99 %	1	<1 %	1	<1 %	7	<1 %		
Enseignement : Primaire / Secondaire	2 939	96 %	5	<1 %	7	<1 %	95	3 %	2	<1 %
Artisanat	1 847	98 %	4	<1 %	9	<1 %	16	1 %		
Autre bâtiment de culture et loisirs	1 391	<99 %					3	<1 %		
Etablissements sanitaires : Hôpitaux et cliniques	1 137	98 %			1	<1 %	22	2 %	2	<1 %
Etablissements sociaux	681	95 %	8	1 %	3	<1 %	26	4 %	1	<1 %
Locaux sportifs	542	96 %	1	<1 %	5	1 %	15	3 %		
Structures d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées ou pour personnes handicapées	504	96 %	2	<1 %			17	3 %		
Etablissement d'éveil (Crèche, école maternelle, halte-garderie, jardin d'enfants)	440	96 %	2	<1 %	3	1 %	13	3 %		
Enseignement supérieur / Recherche	306	98 %	1	<1 %	2	1 %	4	1 %		
Total	573 884	99 %	360	<1 %	401	<1 %	2 648	<1 %	34	<1 %

N=3 : recommandation de retrait ou de confinement du matériau contenant de l'amiante ; N=2 : recommandation de mesure du niveau d'empoussièrement en fibres d'amiante dans l'air ; N=1 : évaluation périodique de l'état de conservation du matériau

MPCA = matériau ou produit contenant de l'amiante

Tableau 10. Etat de conservation des matériaux et produits de la liste B pour les missions de repérage et d'évaluation périodique des matériaux et produits des listes A et B réalisées en 2024

Activité du bâtiment	Liste B									
	Absence de MPCA de la liste B		EP		AC1		AC2		Non concerné	
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Habitation (Maisons individuelles)	96 339	45 %	101 651	48 %	7 873	4 %	6 008	3 %	1 937	1 %
Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)	135 728	78 %	34 422	20 %	1 322	1 %	1 341	1 %	2 068	1 %
Autres	20 331	56 %	12 703	35 %	1 430	4 %	1 212	3 %	865	2 %
Habitation (Parties communes)	7 659	36 %	12 325	57 %	689	3 %	752	3 %	84	<1 %
Commerce	13 227	69 %	5 068	26 %	485	3 %	396	2 %	15	<1 %
Administrations, bureaux	5 137	60 %	2 564	30 %	285	3 %	231	3 %	274	3 %
Industrie	2 448	48 %	2 091	41 %	326	6 %	196	4 %	4	<1 %
Agricole	2 049	48 %	1 697	39 %	256	6 %	285	7 %	13	<1 %
Enseignement : Primaire / Secondaire	1 100	37 %	1 430	49 %	260	9 %	141	5 %	5	<1 %
Artisanat	872	48 %	750	41 %	108	6 %	92	5 %	3	<1 %
Autre bâtiment de culture et loisirs	542	48 %	490	43 %	63	6 %	32	3 %		
Etablissements sanitaires : Hôpitaux et cliniques	237	27 %	294	33 %	41	5 %	25	3 %	281	32 %
Etablissements sociaux	299	44 %	293	43 %	48	7 %	41	6 %		
Locaux sportifs	199	37 %	287	53 %	30	6 %	27	5 %	2	<1 %
Etablissement d'éveil (Crèche, école maternelle, halte-garderie, jardin d'enfants)	283	55 %	192	38 %	20	4 %	15	3 %	2	<1 %
Structures d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées ou pour personnes handicapées	187	47 %	173	44 %	25	6 %	9	2 %		
Enseignement supérieur / Recherche	160	54 %	98	33 %	28	9 %	11	4 %		
Total	286 797	58 %	176 528	36 %	13 289	3 %	10 814	2 %	5 553	1 %

EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de niveau 1 (remplacement, recouvrement, protection des éléments dégradés) ; AC2 : action corrective de niveau 2 (analyse de risque + protection ou retrait)

MPCA = matériau ou produit contenant de l'amiante

3.4. Analyse des matériaux et produits en laboratoire

Dans certains cas, les diagnostiqueurs prélèvent un ou plusieurs échantillons du matériau ou produit susceptible de contenir de l'amiante et en confient l'analyse à un laboratoire accrédité, ceci afin de déterminer s'il contient ou non des fibres d'amiante. Le nombre d'analyses réalisées et la proportion d'analyses positives sont présentés au sein du tableau 11.

Tableau 11. Répartition des analyses en laboratoire réalisées en 2024 en fonction de l'objectif de la mission

Objectif de la mission	Analyses réalisées		Analyses positives	
	N	% ^a	N	%
Repérage avant travaux	3 355 074	95 %	271 743	8 %
Repérage des matériaux de la liste C	1 093 917	96 %	93 022	9 %
Repérage ou évaluation périodique des matériaux de la liste A et B	305 081	14 %	37 179	12 %
Repérage ou évaluation périodique des matériaux de la liste A	87 344	10 %	8 148	9 %
Examen visuel après travaux	3 938	3 %	645	16 %
Total	4 845 354	35 %	410 737	8 %

^a Pourcentage de repérages qui ont impliqué une analyse d'échantillons de matériaux ou produits par un laboratoire accrédité

4. Limites des données présentées

Les analyses qui figurent dans ce rapport présentent plusieurs limites.

Premièrement, les rapports d'activité attendus pour l'année 2024 n'ont pas été transmis de manière exhaustive, il convient donc de garder à l'esprit que les chiffres présentés au sein du rapport sont le reflet d'une partie seulement des repérages et diagnostics réalisés en 2024. On constate toutefois une augmentation des taux de dépôt depuis la mise en place des contrôles par les organismes de certification (instaurés par l'arrêté du 1er juillet 2024³). Pour l'année 2024, 5681 rapports avaient été déposés au cours de la campagne de déclaration, alors que 6140 rapports sont recensés au 27/03/2026, indiquant que les contrôles mis en place par les organismes de certification ont permis de collecter 459 rapports d'activité supplémentaires.

D'autre part, l'inclusion au sein du rapport d'activité des données relatives au repérage avant travaux n'est pas obligatoire car non prescrite par la réglementation. Aussi, il est possible que la répartition des missions par objectif de repérage telle que présentée dans ce rapport (tableau 2) ne soit pas fidèle à la réalité. Une évolution réglementaire est envisagée pour inclure les données relatives au repérage avant travaux effectués dans les immeubles bâtis.

Enfin, et plus impactant, on constate que les rapports d'activité n'ont pas toujours été correctement renseignés, malgré la notice d'aide au remplissage du rapport d'activité mise à la disposition des diagnostiqueurs et aux instructions figurant au sein du modèle de rapport d'activité. Effectivement, à la lecture du tableau 3, on constate notamment que la présence de matériaux de la liste B est indiquée pour des objectifs de repérage portant uniquement sur la liste A, et que des matériaux ou produits hors liste A et B (correspondant à la dénomination « autre matériau ou produit ») ont été relevés dans le cadre des missions de repérage qui portaient pourtant exclusivement sur les listes A ou A et B. Des contrôles de cohérence des données ont été mis en place à compter de la campagne 2023, permettant d'améliorer la qualité des données transmises. Néanmoins, le constat a été fait que certains logiciels à partir desquels les diagnostiqueurs ont la possibilité de transmettre directement leurs données vers SI-amiante, n'avaient pas mis à jour le webservice qui permettait la mise en place de ces contrôles. Une sensibilisation des éditeurs de logiciel a été effectuée début 2026 et devrait permettre d'améliorer la qualité des données transmises.

³ Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification

Annexe : modèle du rapport d'activité 2024

Département	Code postal	Commune	Type de bâtiment	Année de construction	Activité	Objectif de la mission	Présence de flocages	Présence de calorifugeages	Présence de faux plafonds	Présence de parois verticales intérieures	Présence de planchers et plafonds	Présence de conduits, canalisations et équipements intérieurs	Présence d'éléments extérieurs	Niveau de dégradation le plus élevé pour les matériaux de la liste A	Niveau de dégradation le plus élevé pour les matériaux de la liste B	Résultats pour les autres matériaux	Nombre d'analyses réalisées	Nombre d'analyses positives
Ain Aisne Allier Alpes-Maritimes Alpes-de-Haute-Provence Ardennes Ardèche Ariège Aube Aude Aveyron Bas-Rhin Bouches-du-Rhône Calvados Cantal Charente Charente-Maritime Cher ...			IGH et ERP de la 1ère et la 2ème catégorie ERP de la 3ème et la 4ème catégorie ERP de la 5ème catégorie Autres		Habitation (Maisons individuelles) Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation) Habitation (Parties communes) Etablissement d'éveil (Crèche, école maternelle, halte-garderie, jardin d'enfants) Enseignement : Primaire / Secondaire Enseignement supérieur / Recherche Etablissements sanitaires : Hôpitaux et cliniques Structures d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées ou pour personnes handicapées Etablissements sociaux Administrations, bureaux Industrie Artisanat Commerce Agricole Locaux sportifs Autre bâtiment de culture et loisirs Autres	Repérage ou évaluation périodique des matériaux de la liste A Repérage ou évaluation périodique des matériaux de la liste A et B Repérage des matériaux de la liste C Repérage avant travaux Examen visuel après travaux								Absence N=1 N=2 N=3 Non concerné <i>Saisissez "non concerné" pour les repérages listes B et C, RAT et examen visuel</i>	Absence EP AC1 AC2 Non concerné <i>Saisissez "non concerné" pour les repérages listes A et C, RAT et examen visuel</i>	Présence Absence Non concerné <i>Saisissez "Non concerné" pour les repérages listes A et B</i>		